

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Code RNCP : 21739

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle STS Mécanique Mécatronique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Claude Bernard Lyon I, Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CNESER	Président de l'université de Lyon I, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-electricite

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les activités du professionnel en mécatronique sont multiples. Elles s'exercent à tout niveau de l'appareil productif, de la recherche et conception, à la production, la maintenance ou le recyclage :

- Concevoir et développer des systèmes mécaniques asservis et intégrés, en réalisant la recherche appliquée et en assurant le veille technologique.
- Conduire un projet, participer aux cahiers des charges, coordonner une équipe de spécialistes dans un esprit de travail collaboratif.
- Participer au pilotage et l'optimisation des processus sur la chaîne de production.
- Assurer le réglage et la maintenance, le suivi technique des systèmes automatisés existants.

· Les compétences techniques nécessaires englobent les domaines de la mécanique, l'électronique, l'automatique et l'informatique industrielle, et par extension, d'autres compétences multidisciplinaires. Celles-ci constituent le socle commun du mécatronicien, lui permettent de développer des solutions techniques innovantes avec la haute valeur ajoutée nécessaire dans l'environnement industriel actuel et futur.

· Les capacités relationnelles et organisationnelles, la maîtrise des technologies, des normes et de la gestion du projet global, permettent au mécatronicien d'appliquer la méthodologie propre à cette discipline, dans l'esprit d'un « chef d'orchestre. » fédérant des spécialistes.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Construction et équipement de transports lourds et automobiles
- Construction et équipement de composants aéronautiques et spatiaux
- Les nouveaux secteurs à hautes technologies : génie biomédical et pharmaceutique, la domotique et équipement ménager à faible empreinte énergétique

- Chef de projet d'étude en mécatronique
- Mécatronicien-ne en construction automobile
- Technicien-ne électromécanicien-ne

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1209 : Intervention technique en études et développement électronique

H1206 : Management et ingénierie études, recherche et développement industriel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les unités d'enseignement nécessaires pour l'obtention de cette certification sont :

- pour le développement personnel et connaissance du monde de l'entreprise > environnement professionnel, gestion de projets, anglais technique, gestion de cycle de vie d'un produit, étude de cas industriels
- les disciplines constituant de la Mécatronique : mécanique des systèmes et vibrations, commande des systèmes en mécatronique, commande et supervision d'automatisme industriel, outils de conception et simulation, informatique industrielle
- les disciplines à caractère technologique et appliquée : capteurs/instrumentation et traitement du signal, conversion électromécanique: actionneurs, hydraulique de puissance, instrumentation d'un bac d'essai.

Le bénéfice des composantes acquises peut être gardé 1 an.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n °84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n °84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi N °84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement

			supérieur
En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n °84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

31 08 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-lyon1.fr/formation/orientation-stages-et-emploi/insertion-professionnelle/>

Autres sources d'information :

http://offre-de-formations.univ-lyon1.fr/front_index.php

<http://iut.univ-lyon1.fr/>

<http://www.univ-lyon1.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université Claude Bernard Lyon 1
43 Boulevard du 11 novembre 1918
69622 Villeurbanne cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Villeurbanne

Historique de la certification :